

# ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASBL « RACVBL » DU 06.10.2025

## **Attribution des voix délibératives**

LISTE MISE A JOUR AU 31.07.2025

<u>CLUBS</u>	<u>MATRICULE</u>	<u>NOMBRE DE VOIX</u>	<u>PRESENCES</u>
C.D.L.	263		
V. C. BAUDETS BERTRIX	365	3	2
LA VIERRE NEUFCHATEAU	663	3	Absent
V. B. C. CHAMPLON	851	2	2
V. C. BOUILLON	961	3	3
ATHENA	988	3	3
VOLLEY CLUB ROCHOIS	1092	2	1
ENTENTE VOLLEY CLUB ATHUS - MESSANCY	1100	3	3
VC MARCHE	1890	3	Absent
V. B. C. F. HOUFFALIZE	2060	3	3
V. C. LIBRAMONT	2079	3	3
V. C. STABULOIS	5162	3	3
FEMINA BASTOGNE	5192	3	1
VOLLEY CLUB LA SEMOIS	5202	3	2
VIR'VOL'TON	5212	3	2
VBC EREZEE FEMINA	5227	3	3
VOLLEY CLUB LA MARQUISE HABAY	5228	3	2
ARLON VOLLEY_BALL	5231	3	Absent
VOLLEY VAL D'ATTERT	5234	2	Absent

<b>TOTAL</b>	<b>51</b>	<b>33</b>
--------------	-----------	-----------

### COMITE PROVINCIAL

PRESIDENT	1	1
PRESIDENT HONORAIRE	1	Absent
SECRETAIRE	1	1
TRESORIER	1	1
STATUTS	1	1
ARBITRAGE	1	Absent
MINI-VOLLEY	1	Absent
TECHNIQUE + JEUNES	1	1
RENCONTRES	1	1
BEACH-VOLLEY	1	1
REPRESENTANT DES JOUEURS/SES	1	1
LOISIR	1	1
ADMINISTRATEUR LIBRE	1	Absent

<b>TOTAL</b>	<b>13</b>	<b>9</b>
--------------	-----------	----------

### COMMISSIONS JUDICIAIRES

COMITE JURIDIQUE 1ERE INSTANCE	1	Absent
--------------------------------	---	--------

<b>TOTAL</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
--------------	----------	----------

<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>65</b>	<b>42</b>
----------------------	-----------	-----------

**ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASBL « RACVBL » DU 06.10.2025**

# **ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASBL « RACVBL » DU 06.10.2025**

## **1. ACCUEIL DES MEMBRES EFFECTIFS ET VERIFICATION DES POUVOIRS.**

Sur base de l'appel des membres représentant les clubs qui ont participé aux championnats réguliers durant la saison 2024-2025, il apparaît que 33 membres sont présents ou représentés sur les 51 attendus. 9 administrateurs sur 13 sont à y ajouter. Le président du comité juridique de 1<sup>ère</sup> instance manque à l'appel.

L'assemblée est donc composée de 42 membres ayant droit de vote.

Conformément à l'article 23 des statuts de l'asbl, l'assemblée est valablement constituée quel que soit le nombre de membres présents, et les décisions sont prises à la majorité absolue des voix émises, soit 22 voix.

## **2. ALLOCUTION DU PRESIDENT PROVINCIAL.**

- a) Le président souhaite la bienvenue aux représentants des clubs.
- b) Pour commencer, le président se félicite de voir en ce début de championnat les résultats de nos équipes en promotion.
- c) Il informe ensuite l'assemblée que l'an prochain, la réunion générale des clubs deviendra une Assemblée Générale, et que la date pourrait être avancée de quelques semaines. Cela est dû au fait qu'au niveau de la trésorerie, il y a deux bilans à établir, un que l'on va appeler fiscal qui doit se clôturer au 31.12 et qui est nécessaire à l'établissement de la déclaration d'impôts, et un que l'on dira légal qui est arrêté au 30.06, date de fin de saison stipulée dans les statuts de l'asbl.
- d) Concernant le championnat des jeunes, tant le président que la responsable des rencontres insistent pour que l'inscription des équipes soient transmises rapidement de manière à pouvoir créer les poules et établir la grille des matchs dans chaque catégorie.
- e) Il rappelle également que l'OA a décidé de permettre de créer 1 équipe dans une catégorie à partir de 2 clubs, à condition qu'aucun des 2 clubs n'aient des équipes dans cette catégorie. Elles devront rester dans la même composition durant tout le championnat et, en cas de victoire finale, ne pourront pas participer aux finales francophones.
- f) Deux points de regrets sont exprimés par le président : l'absence importante de transmission des résultats, surtout pour les matchs réserve et l'absence de validation de plusieurs cartes de coach.
- g) Pour ce qui concerne le 2<sup>ème</sup> point de regret, il y a toujours la possibilité d'introduire une demande de carte « D » provisoire pour autant que le demandeur s'engage à suivre la première formation d'animateur.
- h) Si un coach doit s'absenter pour une ou deux semaines, qui sont à considérer comme circonstance exceptionnelle, il y a toujours la possibilité de demander à la commission des rencontres la possibilité de remplacer le coach par une autre personne non détentrice de carte.
- i) Il va être demandé aux arbitres d'être plus strict avec les coachs et leur demander de présenter leur carte.
- j) Le président annonce à l'assemblée qu'il vient de recevoir la démission de l'administrateur Philippe SAK.
- k) Il remet ensuite les coupes en sa possession, dont celle de Marche qui, pour la 2<sup>ème</sup> fois n'a pu être remise, aucun représentant du club n'étant présent, et le responsable « Loisir » remet la coupe au champion provincial, l'équipe du Stabulois.

## **ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASBL « RACVBL » DU 06.10.2025**

### **3. PRESENTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE SOCIAL DE LA « RACVBL » ARRETE AU 30.06.2025.**

- a) Préalablement à la date fixée de l'AG, le trésorier a transmis aux clubs le bilan de l'exercice 2024 – 2025, de manière à permettre aux membres d'analyser les chiffres et de transmettre au trésorier d'éventuelles questions auxquelles il apportera réponse lors de l'AG. Les membres effectifs ont déjà pu se rendre compte que l'exercice s'est clôturé avec des recettes totales de 46.410,90 pour un total de dépenses de 39.063,28, ce qui porte le bénéfice à 7.347,62€.
- b) Le trésorier n'a reçu aucune question. Néanmoins, le président demande à l'assemblée si des questions ou des doutes quant aux chiffres présentés méritent éclaircissements, ce qui n'est pas le cas.
- c) A la demande du président, l'Assemblée approuve le bilan 2024 – 2025 à l'unanimité et donne décharge aux administrateurs.

### **4. PRESENTATION DU BUDGET DE L'EXERCICE SOCIAL 2025-2026.**

- a) Pour établir le budget, le trésorier se base sur les chiffres de l'exercice écoulée, mais il y a apporté des adaptations dans la mesure où des subsides de la FVWB en matière de formation des jeunes ne seront plus attribués cette saison. En fonction des activités, dont notamment le championnat des jeunes qui a été revu en profondeur, il a été nécessaire de procéder par estimation. Il est quelque peu déséquilibré.
- b) Pour les prochaines saisons, le trésorier informe l'assemblée établira le budget plus tard. Il attendra de savoir comment seront organisés les différents championnats et autres événements avant de confectionner le budget, donc en principe après la première réunion de l'OA.
- c) Là non plus, aucune question n'a été émise par les clubs.
- d) A la demande du président, l'Assemblée approuve le budget à l'unanimité.

### **5. ELECTIONS STATUTAIRES.**

- a) Voici le résultat du vote :

NOM	OUI	NON	ABSTENTION
VALENTIN Bernard	42	0	0
HABETS A-Marie	42	0	0
BURTON Guy	42	0	0

- b) Philippe SAK a présenté sa démission en tant qu'administrateur.
- c) Le conseil d'administration est donc composé pour la saison 2025 – 2026 de Anne-Marie HABETS, Sonia LAURENT, Fabienne WINAND, Guy BURTON, Robert DUMONT, Michel FORGET, Roger GRUSELIN, Léopold HAAGER, Jean-Louis MASSART, Dominique ROMAIN, Xavier SMAL, Bernard VALENTIN.

### **6. RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'INVITE PERMANENT AU CA DE LA FVWB.**

NOM	OUI	NON	ABSTENTION

## **ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASBL « RACVBL » DU 06.10.2025**

GRUSELIN Roger	33	3	6
----------------	----	---	---

Le mandat de Roger GRUSELIN au sein du CA de la FVWB est donc renouvelé pour les 4 prochaines années.

### **7. COMPOSITION DE LA COMMISSION JURIDIQUE DE PREMIERE INSTANCE.**

Le président n'a enregistré aucune démission. La commission reste donc inchangée, à savoir Yves MEUREZ, président, Anne-Sophie GADISSEUX, Marc DEJONGE, Joëlle ROBERT et Jean-François COLLET, membres.

A noter qu'aucune réclamation n'a été déposée durant l'année sportive écoulée.

### **8. DIVERS.**

- a) Ce vendredi 10.10, 13 candidats arbitre passeront l'examen.
- b) Il est regrettable que certains jeunes arbitres, notamment ceux qui n'ont pas assisté à l'assemblée générale des arbitres, n'appliquent pas les nouvelles règles. Une explication est donnée concernant l'écran sur service ainsi que les positions au moment du service.
- c) Concernant le mini-volley, 6 tournois seront organisés, en principe aux mêmes dates que le championnat des jeunes. Il reste donc 2 dates libres, le 09.11.25 et le 11.01.26. Les minimes qui joueront sur un terrain de 7m sur 7m sont les U12 et U13, et les pupilles, les U11, joueront sur un terrain de 6m sur 6m.
- d) Les 2 derniers tournois détermineront les champions provinciaux qui pourront disputer les championnats francophones.
- e) La responsable de la commission technique informe l'assemblée qu'à ce jour, le stage de Toussaint n'est pas encore complet, mais elle est confiante et pense que le total de 40 participants sera atteint.
- f) Quelques personnes souhaitaient inscrire leur enfant en externat, mais pour l'entente, l'ambiance et le vivre ensemble au sein du groupe, le stage reste sur la base de l'internat.
- g) Les entraînements provinciaux se feront la même journée que le championnat des cadets, cadettes et auront lieu à la suite des matchs. La détection des jeunes pour les sélections se fera d'ailleurs durant cette compétition.
- h) Les équipes représentant la province, surtout les garçons, seront peut-être insuffisants pour l'inter-provinces du 11.11.25, mais tout sera fait pour une participation aux 2èmes.
- i) En « Loisir », il y a 16 équipes inscrites. Avec un tel nombre d'équipes, il était impossible de tenir des différentes périodes de congé scolaire pour établir la grille de championnat. Chaque semaine, des matchs auront lieu.
- j) Il est encore une fois rappelé que les inscriptions aux championnats des jeunes doivent être faites dans les meilleurs délais.
- k) Il est rappelé également que des règlements existent et qu'il est parfois bon d'y jeter un œil.
- l) Enfin, il y aura un montant et un descendant dans chaque série de P3 dames et, dans la série des P4, il y a des équipes composées uniquement de filles. Il y aura donc des montants possibles comme dans tous les autres championnats.

L'assemblée générale est clôturée à 21h45

Pour l'OA de la RACVBL

## **ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASBL « RACVBL » DU 06.10.2025**

Guy BURTON, secrétaire

Bernard VALENTIN, président